

Centre Communal d'Action Sociale de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MAROLLES-EN-BRIE</b>
Délibération n° 23/2023	<b>Objet</b> : Fixation des tarifs pour la Maison pour Tous.

Conseillers en exercice : 17

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Absents : 7

Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le vingt septembre à 19 heures 00,

Le Conseil d'Administration légalement convoqué le 14 septembre 2023, s'est réuni à la Mairie sous la présidence d'Alphonse BOYE, Président du CCAS.

**Présents** : Alphonse BOYE, Brigitte BANLIER, Claudie BOUSSICAUD, Vanessa HANNI, Marie-Christine HOMS, Catherine LORIFERNE, Véronique MANENT, Céline MONASSA, Marie-Elisabeth, Jean-Pierre VANHAVERE.

**Absents représentés** : /

**Absents** : Noémie ARNOFFI, Pauline BISQUERT, Patricia CHAPOT, Dominique HUMEZ, Jean-Charles JOULAIN, Bernard KAMMERER, Margaret POULAIN.

Vanessa HANNI a été nommée secrétaire de séance.

**Considérant** que le Centre Communal d'Action Sociale est l'outil majeur pour développer les liens sociaux et de mettre des actions en place en faveur de la population ;

**Considérant** la nécessité de fixer les tarifs de vente de boissons non-alcoolisés et de nourritures au sein de la Maison pour Tous établis comme suit :

- 0.50 cts d'€ le café, le thé, l'infusion ;
- 0.50 cts d'€ la bouteille d'eau de 50 cl, plate ou gazeuse ;
- 1 € la canette de soda de 33 cl ;
- 1 € le jus de 50cl ;
- 1 € la crêpe ou la part de gâteau.

**Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité**

**ARTICLE 1 : DECIDE** de valider les tarifs ;

**ARTICLE 2 : ADRESSE** la présente délibération à :

- Madame la Préfète du Val de Marne,
- Monsieur le Trésorier de Boissy Saint Léger.

CERTIFIÉ CONFORME  
MAROLLES-EN-BRIE, le 20 septembre 2023.

Vanessa HANNI  
Secrétaire de séance



Alphonse BOYE  
Président du CCAS



*Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*